

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard DESCOTTE, 1^{er} Adjoint, en présence de M. Michel HERAUD, Maire, se retirant au moment du vote concernant les comptes administratifs et de gestion.

Membres présents :

M. Michel HERAUD

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Cindy LAWRUE, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Gérard LACOURT, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS

Mme Martine WILLAUME : attaché territorial

Membre absent représenté: M. Bernard MARTINEZ par Mme Bernadette SALVAT

Membre absent : M. Sébastien GAYRAUD

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

- **Approbation du PV du 13 février 2018**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

- **Personnel communal contractuel : info**

Suite à l'arrêt de travail de 1 mois de M. Ludovic PHARAMOND, consécutif à un accident en dehors de son temps de travail, il a été décidé d'embaucher M. Arnaud CAMBON pour le remplacer jusqu'au 3 avril 2018, date présumée de la reprise de travail de M. Ludovic PHARAMOND.

Compte-tenu du fait que le Conseil Municipal s'est prononcé précédemment en faveur de l'embauche d'un 3^{ème} agent technique dans le cadre d'un CDD de 6 mois, d'avril à septembre, M. Le Maire est autorisé à signer le dit contrat avec M. Arnaud CAMBON afin d'éviter toute interruption dans le travail.

- **Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion 2017 et affectation des résultats au budget 2018**

M. Gérard DESCOTTE, chargé des finances, présente à l'Assemblée les résultats des comptes de gestion 2017. M. HERAUD se retire pour que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ils sont consultables en mairie.

- **Augmentation des taxes locales : vote des taux d'imposition 2018**

Compte tenu de la faible évolution des taxes locales depuis 2007 - 1% d'augmentation en 2009 et 3,3% en 2015- et du projet de mise en place d'une garderie pour les enfants scolarisés, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, une augmentation proportionnelle de 7,4% sur les 3 taxes locales à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Malgré cette augmentation, il est à remarquer que notre commune se situe dans des taux très raisonnables. (voir tableau comparatif ci-après)

	Viala du Tarn 2018	Moyenne départementale 2017	Moyenne régionale 2017	Moyenne nationale 2017
Taux TH	8,772%	8,47%	12,54%	14,16%
Taux FB	6,235%	6,71%	10,36%	12,18%
Taux FNB	26,15%	43,23%	53,44%	28,58%

Remarque : Suite à l'option de notre Communauté de Communes d'adopter la fiscalité professionnelle unique, notre commune ne vote plus de taux de CFE. L'augmentation ne sera donc répercutée que sur les 3 taxes précitées.

- **Augmentation des tarifs eau et assainissement**

Sachant :

- l'attachement des habitants de la commune à un fonctionnement du service de l'eau en régie municipale
- la nécessité de procéder à une modernisation et une mise en conformité du réseau existant
- la nécessaire sécurisation de nos ressources en cas de sécheresse prolongée via le Syndicat des eaux du Ségala,
- la nécessité de poursuivre l'opération Cœur de Village par la tranche Le Minier/ rue du Barry/ rue du portail et pour ce faire, la nécessité de contracter un emprunt, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'augmenter de 7% la part communale du service de l'eau et de l'assainissement.

M. Didier NUEZ demande à ce qu'une réunion publique soit organisée afin de présenter à la population toutes les problématiques liées à la question de l'eau. Il lui est répondu que le Conseil Municipal a été élu pour assurer une gestion « en bon père de famille » des intérêts de la commune et de ses administrés, ce qu'il s'efforçait de faire au mieux, et que le bulletin municipal distribué dans tous les foyers servirait de vecteur d'information.

- **Vote des budgets primitifs 2018 : commune, service de l'eau et de l'assainissement, lotissement de la Coste et station essence.**

M. Gérard DESCOTTE présente à l'Assemblée le projet des budgets primitifs 2018 : commune, service de l'eau et assainissement, lotissement et station essence. Un dossier détaillé est par ailleurs remis aux conseillers.

Les différents budgets 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil Municipal. Ils sont consultables en mairie.

- **Ecole : compte-rendu du dernier conseil d'école et projet de garderie**

L'effectif actuel est de 29 élèves pour 2 classes ; notre école n'étant pas sur la liste des écoles à surveiller.

Après présentation rapide des divers projets pédagogiques organisés par les enseignantes, la kermesse (chants/repas), ouverte à tous les habitants, est annoncée pour le vendredi 29 juin.

Comme prévu dans le budget, le remplacement de l'ordinateur administratif ainsi que l'achat d'un téléphone portable professionnel sont actés de même que le changement du tableau électrique de l'école et l'installation d'une série de prises pour les ordinateurs portables.

Des travaux sont demandés à la mairie. En priorité la pose d'une barrière en rondins de bois sur le haut du talus séparant la cour du haut et celle du bas, la protection des piliers du préau et la pose si possible d'un revêtement de protection en cas de chute sous les jeux de la cour du bas. La directrice souhaiterait également la pose d'un écran occultant sur toutes les ouvertures du rez-de-chaussée sur le modèle de celui de l'école de Castelnau-Pégayrols.

Didier GUIRAL, l'animateur sportif, sera absent jusqu'à la fin de l'année scolaire pour raisons de santé.

Certains parents d'élèves se plaignent d'un manque de saveur de certains repas de la cantine. La mairie ayant fait remonter la remarque au fournisseur, celui-ci s'en étonne et demande à ce que l'on précise exactement quels plats n'ont pas été appréciés par les enfants sachant que l'école du Viala est la seule à s'en plaindre.

Un groupe de conseillers sous la présidence de Monsieur le Maire s'est penché sur le projet de mise en place d'une garderie, sous la forme d'une garderie simple les jours d'école (lundi/mardi/jeudi/vendredi) de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 et d'un accueil de loisirs le mercredi matin de 7h30 à 12h30 avec 2 heures d'activités éducatives du type des activités périscolaires organisées actuellement le vendredi après-midi après l'école. Un RV avec un responsable de la CAF est programmé courant avril.

- **Cœur de village réseaux : point**

Une deuxième tranche du projet Cœur de village se met en place en commençant par le Minier, puis la rue du Barry et du portail.

L'appel d'offres doit avoir lieu en avril, les travaux débuter en septembre et s'achever en juin 2019.

Pour pallier au manque de subventions notamment de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne, un emprunt de 150 000€ au taux de 1,99% remboursable sur 30 ans doit être contracté, l'annuité fixe de 6060€ étant compensée par l'augmentation du prix de l'eau, comme décidé précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, donne autorisation à Monsieur le Maire de procéder à la signature du contrat pour cet emprunt.

Les élus vont toutefois poursuivre leurs efforts pour essayer de trouver des aides financières supplémentaires.

- **Auberge**

Le devis de l'entreprise Constans pour élever un mur de séparation entre l'auberge et le terrain de M. BENOIT d'un montant de 8698,78€ HT soit

10 438,53 TTC est accepté.

M. Roland MAURY s'occupera du déplacement de la cuve de gaz et du branchement des réseaux.

- **Mas de la Nauq : assainissement individuel et réfection plomberie**

Des problèmes d'odeurs déplaisantes vont nécessiter le déplacement de la fosse septique de la buvette du mas de la Nauq, en tenant compte des conseils du SPANC.

Les élus pensent que les travaux ne devraient pas être trop importants donc trop onéreux.

- **Eglise de Saint-Symphorien : autorisation de travaux pour l'ASES et devis**

Rappel : ces opérations sont totalement neutres pour les finances de la Commune. L'association règle le montant de tous les travaux au moyen de ses fonds propres ou de diverses subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation de travaux concernant la restauration de la croix pour un montant de 4170€ HT.

- **Site des Cabanettes**

La mairie attend confirmation de l'accord de Madame SEDIVY pour la vente d'une bande de terrain lui appartenant devant le site des Cabanettes.

L'achat de cette parcelle permettrait de lancer le plan de sauvegarde de ce patrimoine avec l'aide du PNRGC.

- **Monuments aux morts**

Cette année de commémoration du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale est l'occasion d'une remise en état des monuments.

Les deux monuments aux morts du Viala devraient donc être nettoyés au karcher par nos employés municipaux tandis que l'entreprise Barascud a été sollicitée pour la remise en état originel du monument sis devant l'auberge.

La peinture des écritures a été proposée à Mme Laura Jamet qui a fourni un devis d'un montant de 650€ pour les 2 monuments. Le devis est accepté et le travail d'écriture sera réalisé courant septembre après le nettoyage des pierres.

- **Environnement : info et action à mener contre les chenilles processionnaires, la pyrale du buis et l'ambroisie**

Ce point fait suite à la réunion du 9 mars au PNRGC. Une information a été donnée aux élus concernant ces espèces invasives.

Des dépliants explicatifs sur ces différentes espèces ont été remis à chaque commune et sont disponibles en mairie, à la bibliothèque et à l'agence postale ainsi qu'un piège à collier pour les chenilles processionnaires, un piège à phéromones pour les chenilles et un autre pour la pyrale du buis ainsi qu'un nichoir à mésanges - la mésange étant un prédateur particulièrement efficace, notamment des chenilles processionnaires, étant en capacité de pénétrer à l'intérieur des cocons et de prélever des centaines de chenilles par jour-. La fabrication des nichoirs à mésanges est envisagée dans le cadre des activités périscolaires pour sensibiliser les enfants –si l'intervenant peut assurer-.

L'ambroisie (voir sur internet) est une plante particulièrement allergisante. Le pollen est actif au mois d'août au moment de la floraison. Cette plante croît sur les parcelles agricoles ou les chantiers. Il est nécessaire de savoir la repérer afin de l'arracher de suite mais attention aux confusions possibles avec des plantes voisines. Bernadette SALVAT accepte d'être « référent ambroisie » et se rendra à la réunion d'information organisée le 6 avril à Rodez.

- **Protection des données informatiques**

Madame l'attaché territorial informe l'Assemblée qu'il y a obligation à protection des données informatiques.

Un délégué à la protection des données personnelles devra être nommé d'ici le 25 mai 2018.

- **Questions diverses**

* Diverses revendications sur le hameau du Minier. Michel HERAUD s'y rendra dès que possible avec Daniel SENEGAS.

* Alain CARRIERE demande de pouvoir utiliser la mini pelle de la commune pour nettoyer des chemins publics. Monsieur le Maire n'y est pas opposé. A discuter...

* Nécessité de localiser de manière précise le GR entre le Grès et Pinet. Roland MAURY s'en chargera en lien avec le responsable « chemins » du PNRGC. Didier NUEZ pose la question de l'hébergement d'une certaine catégorie de marcheurs sur le Viala : pas de camping, ni de logement simple et peu onéreux... Personne n'a de solution dans l'immédiat (les idées sont là mais il manque les moyens financiers pour les concrétiser).

La séance est levée à 23h45.

Le maire

Michel HERAUD

La secrétaire de séance

Bernadette SALVAT